

VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON DE
MONTMORENCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 AVRIL 2002

Présents :

M. BOUTIER – Mme ANDREOLETTI – M. SEGUIN- Mme GIANNORSI – M. PLAIDEAU –
Mme FOULON – M. BOISSEAU – Mme MERLET – M. MIDY – Mme ALLALI – Mme COLLIN –
M. MENARD – Mme DUCLOS – M. ALEXANDRE – Mme VACCA – Mme DAHAN – M. HODICQ –
Mme EMERY – M. BRILLOUET – Mme PRAGASSAM – M. SZEWCZYK – M. LE STRAT –
Mme BESOMBES - M. CLOUET – Mme RODI - M. GROSSVAK -

Absents excusés :

M. MOREAU – M. VIANCE – M. BALLESTRACCI -

Pouvoirs :

Monsieur MOREAU à Monsieur BOUTIER
Monsieur VIANCE à Monsieur MIDY
Monsieur BALLESTRACCI à Mme BESOMBES

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MENARD

**Affiché dans les panneaux administratifs,
le**

Le Maire,

Joël BOUTIER

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Marius HOURDOUILLIE, Président de la Délégation Spéciale, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

« NATURELLEMENT GROSLAY »	Monsieur	BOUTIER	Joël	
	Madame	ANDREOLETTI	Corinne	
	Monsieur	SEGUIN	Jacques	
	Madame	GIANNORSI	Annie	
	Monsieur	PLAIDEAU	Roger	
	Madame	FOULON	Françoise	
	Monsieur	BOISSEAU	Guy	
	Madame	MERLET	Marianne	
	Monsieur	MIDY	Roger	
	Madame	ALLALI	Béatrice	
	Monsieur	MOREAU	Didier	
	Madame	COLLIN	Suzanne	
	Monsieur	MENARD	Sébastien	
	Madame	DUCLOS	Dominique	
	Monsieur	ALEXANDRE	Yann	
	Madame	VACCA	Cristina	
	Monsieur	VIANCE	Max	
	Madame	DAHAN	Maryse	
	Monsieur	HODICQ	Philippe	
	Madame	EMERY	Corinne	
	Monsieur	BRILLOUET	Jean-Luc	
	Madame	PRAGASSAM	Muriel	
	Monsieur	SZEWCZYK	Jean	
	« GROSLAY DEMAIN »	Monsieur	LE STRAT	Yves
		Madame	BESOMBES	Lucienne
		Monsieur	CLOUET	Jacques
		Madame	RODI	Christiane
	« BOUGE LA VILLE »	Monsieur	BALLESTRACCI	François
		Monsieur	GROSSVAK	Serge

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Sébastien MENARD, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Election du Maire -

Conformément à l'article L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Roger PLAIDEAU, Conseiller Municipal, doyen du Conseil, procède, au scrutin secret, à l'élection du Maire.

Sont candidats :

Monsieur Joël BOUTIER
Monsieur Yves LE STRAT
Monsieur Serge GROSSVAK

Nombre de votants : 29

Nombre de voix :

- | | |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Monsieur Joël BOUTIER | 23 voix |
| <input type="checkbox"/> Monsieur Yves LE STRAT | 5 voix |
| <input type="checkbox"/> Monsieur Serge GROSSVAK | 1 voix |

Monsieur **Joël BOUTIER** est élu Maire.

Détermination du nombre des Adjointes au Maire -

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

POUR : 28 voix

M. BOUTIER - Mme ANDREOLETTI - M. SEGUIN – Mme GIANNORSI - M. PLAIDEAU – Mme FOULON - M. BOISSEAU - Mme MERLET - M. MIDY – Mme ALLALI – Mme COLLIN - M. MENARD – Mme DUCLOS -M. ALEXANDRE – Mme VACCA - Mme DAHAN – M. HODICQ - Mme EMERY - M. BRILLOUET – Mme PRAGASSAM - M. SZEWCZYK – M. LE STRAT – Mme BESOMBES - M. CLOUET –Mme RODI – (Pouvoirs : M. MOREAU – M. VIANCE – M. BALLESTRACCI) -

ABSTENTION : 1 voix

M. GROSSVAK

détermine le nombre des adjoints au maire à **8**.

Election des Adjointes au Maire -

Vu l'article L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal,

Nombre de votants : 29

Nombre de voix obtenues :

- | | |
|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Madame Corinne ANDREOLETTI | 23 voix (6 bulletins blancs) |
| <input type="checkbox"/> Monsieur Jacques SEGUIN | 23 voix (6 bulletins blancs) |
| <input type="checkbox"/> Madame Annie GIANNORSI | 23 voix (6 bulletins blancs) |

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| ❑ Monsieur Roger PLAIDEAU | 26 voix (3 bulletins blancs) |
| ❑ Madame Françoise FOULON | 28 voix (1 bulletin blanc) |
| ❑ Monsieur Guy BOISSEAU | 24 voix (5 bulletins blancs) |
| ❑ Madame Marianne MERLET | 28 voix (1 bulletin blanc) |
| ❑ Monsieur Roger MIDY | 23 voix (6 bulletins blancs) |

- **ELIT** :

- ❑ Madame Corinne ANDREOLETTI, Premier Adjoint au Maire
- ❑ Monsieur Jacques SEGUIN, 2^{ème} Adjoint au Maire
- ❑ Madame Annie GIANNORSI, 3^{ème} Adjoint au Maire
- ❑ Monsieur Roger PLAIDEAU, 4^{ème} Adjoint au Maire
- ❑ Madame Françoise FOULON, 5^{ème} Adjoint au Maire
- ❑ Monsieur Guy BOISSEAU, 6^{ème} Adjoint au Maire
- ❑ Madame Marianne MERLET, 7^{ème} Adjoint au Maire
- ❑ Monsieur Roger MIDY, 8^{ème} Adjoint au Maire

COMMISSIONS MUNICIPALES- ELECTIONS 2002 -

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 33 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **A PROCEDE** à la constitution des commissions municipales suivantes :

1°) **FINANCES - RELATIONS PUBLIQUES**

- ◆ **Vice-Président** **Madame ANDREOLETTI**
- ◆ **Membres** M. MOREAU, M. ALEXANDRE, M. SZEWCZYK, Mme EMERY
Mme RODI

2°) **URBANISME - ENVIRONNEMENT**

- ◆ **Vice-Président** **Monsieur SEGUIN**
- ◆ **Membres** M. HODICQ, M. MENARD, M. MOREAU, Mme COLLIN, Mme
PRAGASSAM, M. BRILLOUET, M. SZEWCZYK,
M. LE STRAT, M. BALLESTRACCI

3°) **AFFAIRES SOCIALES**

- ◆ **Vice-Président** **Madame GIANNORSI**
- ◆ **Membres** Mme ALLALI, M. HODICQ, Mme PRAGASSAM, M. BRILLOUET
Mme BESOMBES, M. GROSSVAK

4°) **TRAVAUX – ASSAINISSEMENT - CIRCULATION**

- ◆ **Vice-Président** **Monsieur PLAIDEAU**
- ◆ **Membres** M. MOREAU, Mme DUCLOS, M. VIANCE, Mme
PRAGASSAM, M. ALEXANDRE, M. BRILLOUET
Mme BESOMBES

5°) **AFFAIRES SCOLAIRES - EDUCATION**

- ◆ **Vice-Président** **Madame FOULON**
- ◆ **Membres** Mme EMERY, Mme VACCA, M. MOREAU,
Mme ALLALI, M. VIANCE, Mme PRAGASSAM
M. BALLESTRACCI

6°) **JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- ◆ **Vice-Président** **Monsieur BOISSEAU**
- ◆ **Membres** M. ALEXANDRE, Mme VACCA, M. MENARD, Mme EMERY,
Mme DAHAN, M. LE STRAT, M. GROSSVAK

7°) **AFFAIRES ECONOMIQUES ET EMPLOI**

- ◆ **Vice-Président** **Madame MERLET**
- ◆ **Membres** Mme DUCLOS, M. HODICQ, M. ALEXANDRE,
M. MENARD, M. BRILLOUET, Mme PRAGASSAM,
M. CLOUET, M. BALLESTRACCI

8°) **INFORMATION ET COMMUNICATION**

- ◆ **Vice-Président** **Monsieur MIDY**
- ◆ **Membres** M. MENARD, Mme DUCLOS, M. BRILLOUET, Mme
PRAGASSAM, M. SZEWCZYK, Mme RODI

Monsieur le Maire informe les Elus qu'il nomme par arrêté les délégués suivants :

- **Madame Béatrice ALLALI** Déléguée à la Petite Enfance (Délégation spécifique)
- **Monsieur MOREAU** Délégué au Contrôle de Gestion (Délégation spécifique)
- **Madame Suzanne COLLIN** Déléguée aux Espaces verts et au Patrimoine Historique (Délégation
spécifique)
- **Monsieur Sébastien MENARD** Délégué à la Politique de la Ville (Délégation spécifique)

- **Madame Dominique DUCLOS** Déléguée au Commerce Local (Délégation spécifique)
- **Monsieur Yann ALEXANDRE** Délégué à la Sécurité (Délégation spécifique)

Désignation des représentants du Conseil Municipal à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency

Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2002 fixant la liste des communes intéressées par la création d'une communauté d'agglomération entre les communes d'Andilly, Deuil-la-Barre, Groslay, Margency, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2001 portant sur le projet de création de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency et l'adhésion des statuts, notamment son article 4 précisant que la communauté d'agglomération est administrée par un conseil composé de 7 délégués titulaires de chacune des communes membres et désignés par leur conseil municipal.

Considérant que la Ville de Groslay se doit de désigner 7 délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret,

Ont obtenu :

- M. BOUTIER	23 Voix
- Mme ANDREOLETTI	23 Voix
- M. SEGUIN	23 Voix
- M. BOISSEAU	26 Voix
- Mme MERLET	26 Voix
- M. MIDY	23 Voix
- M. MENARD	24 Voix
- M. LE STRAT	5 Voix
- M. GROSSVAK	1 Voix

Sont élus :

- M. BOUTIER
- Mme ANDREOLETTI
- M. SEGUIN
- M. BOISSEAU
- Mme MERLET
- M. MIDY
- M. MENARD

Désignation d'un représentant de la ville de Groslay au sein de la Commission des transferts de charges statuant au sein de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency du 6 mars 2002 décidant de la constitution et de la composition de la Commission des Transferts de Charges,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret,

A obtenu :

- M. BRILLOUET 28 Voix
- Bulletin blanc 1

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Luc BRILLOUET , Conseiller Municipal de la Ville de Groslay pour siéger et représenter la commune au sein de la Commission des Transferts de Charges constituée au sein de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency.

LISTE DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat EMERAUDE - Election de délégués

Vu les articles L 5212.7 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

TITULAIRES

- M. MIDY
- M. DUCLOS

SUPPLEANTS

- Mme ALLALI
- M. PLAIDEAU

- ELIT

- Monsieur MIDY
- Madame DUCLOS

Délégués Titulaires,

- Madame ALLALI
- Monsieur PLAIDEAU

Délégués Suppléants,

pour siéger au Comité Syndical du Syndicat EMERAUDE.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-Les-Bains – Election de délégués (S.I.A.R.E.)

Vu les articles L 5212.7 L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce Syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret,

Ont obtenu : 28 voix
(Abstention de M. GROSSVAK)

TITULAIRES

- M. PLAIDEAU
- Mme MERLET

SUPPLEANTS

- Mme ANDREOLETTI
- M. SEGUIN

- ELIT

- Monsieur PLAIDEAU
- Madame MERLET

Délégués Titulaires,

- Madame ANDREOLETTI
- Monsieur SEGUIN

Délégués Suppléants

pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-Les-Bains.

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France – Election de deux délégués

Vu les articles L 5212.7 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce Syndicat, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix
(Abstention de M. GROSSVAK)

TITULAIRE

- M. ALEXANDRE

SUPPLEANT

- Mme ANDREOLETTI

- ELIT

- Monsieur ALEXANDRE

Délégué Titulaire,

- Madame ANDREOLETTI

Délégué Suppléant,

chargés de représenter la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Vu les articles L 5212.7 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce Syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de M. GROSSVAK)

TITULAIRES

- M. ALEXANDRE
- Mme DUCLOS

SUPPLEANTS

- Mme EMERY
- Mme MERLET

- ELIT

- Monsieur ALEXANDRE
- Madame DUCLOS

- Madame EMERY
- Madame MERLET

Délégués Titulaires,

Délégués Suppléants

chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Syndicat des Eaux d'Ile de France – Election de deux délégués

Vu les articles et L 5212.7 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce Syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de M. GROSSVAK)

TITULAIRE

- Monsieur MIDY

SUPPLEANT

- Monsieur ALEXANDRE

- ELIT

- Monsieur MIDY

- Monsieur ALEXANDRE

Délégué Titulaire,

Délégué Suppléant,

chargés de représenter la commune auprès du Syndicat des Eaux d'Ile de France.

Centre Nautique Intercommunal à Montmorency – Election de quatre délégués

Vu les articles et L 5212.7 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de M. GROSSVAK)

TITULAIRES

- M. BOISSEAU
- Mme GIANNORSI

SUPPLEANTS

- M.MENARD
- M.VIANCE

- ELIT

- Monsieur BOISSEAU
- Madame GIANNORSI

Délégués Titulaires,

- Monsieur MENARD
- Monsieur VIANCE

Délégués Suppléants,

chargés de représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal « Centre Nautique Intercommunal à Montmorency ».

Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire du Néant – Election de délégués

Vu les articles et L 5212.7 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu :

TITULAIRES

- Madame FOULON 28 Voix
- Madame VACCA 27 Voix
- Madame ALLALI 23 Voix
- Madame GROSSVAK 5 Voix

- ELIT

- Madame FOULON
- Madame VACCA
- Madame ALLALI

délégués titulaires chargés de représenter la commune auprès du Syndicat du Collège d'Enseignement Secondaire du Nézant.

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général des Cantons de Montmorency et d'Enghien – S.I.E.R.E.I.G – Modification des statuts

Considérant que dans sa séance du 4 juillet 2001, le Comité Syndical a décidé de modifier les statuts du SIEREIG (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général des Cantons de Montmorency et d'Enghien), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision du Comité du SIEREIG en date du 4 juillet 2001, en adoptant les nouveaux statuts du SIEREIG, qui prend la dénomination de :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATIONS D'EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL DE LA VALLEE DE MONTMORENCY (SIEREIG)

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (S.I.E.R.E.I.G.) - Election de délégués

Vu les articles L 5212.7 à L 5212.10 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 29 voix

TITULAIRES

- Mme GIANNORSI Voix
- M. BOISSEAU Voix

SUPPLEANTS

- Madame FOULON Voix
- Madame MERLET Voix

- ELIT

- Madame GIANNORSI
- Monsieur BOISSEAU **Délégués Titulaires,**

- Madame FOULON
- Madame MERLET **Délégués Suppléants,**

chargés de représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency et d'Enghien.

Syndicat Intercommunal pour l'Etude et l'Aménagement de la Butte Pinson – Election de quatre délégués

Vu les articles L 5212.7 à L 5212.10 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de M. GROSSVAK)

- Monsieur SEGUIN
- Madame ANDREOLETTI
- Monsieur ALEXANDRE
- Monsieur BOUTIER

- **ELIT** 4 délégués titulaires, à savoir :

- Monsieur SEGUIN
- Madame ANDREOLETTI
- Monsieur ALEXANDRE
- Monsieur BOUTIER

chargés de représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Etude et l'Aménagement de la Butte Pinson.

Syndicat Intercommunal du lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-La-Barre – Election de délégués

Vu les articles L 5212.7 et L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de ce syndicat, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 29 voix

TITULAIRES

- Madame FOULON
- Monsieur MOREAU
- Monsieur VIANCE

SUPPLEANTS

- Madame EMERY
- Monsieur GROSSVAK

- **ELIT**

- Madame FOULON
- Monsieur MOREAU
- Monsieur VIANCE

Délégués Titulaires,

- Madame EMERY
- Monsieur GROSSVAK

Délégués Suppléants,

chargés de représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal en vue de l'implantation d'un lycée à Deuil la Barre.

LISTE DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS

I.F.A.C. VAL D'OISE (95) - Election d'un représentant

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de cette association, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

- Monsieur BOUTIER a obtenu 28 Voix
(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

- **ELIT** Monsieur BOUTIER pour représenter la commune en sa qualité de membre associé.

Association AMITIE ET LOISIRS - Election de trois délégués

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de cette association, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

- | | | |
|----------------|----------|---------|
| - M. SZEWCZYK | a obtenu | 28 Voix |
| - M. PLAIDEAU | a obtenu | 27 Voix |
| - M. BOISSEAU | a obtenu | 24 Voix |
| - Mme BESOMBES | a obtenu | 6 Voix |

- **ELIT** :

- Monsieur SZEWCZYK
- Monsieur PLAIDEAU
- Monsieur BOISSEAU

délégués chargés de représenter la commune auprès du Conseil d'Administration de l'Association Amitié et Loisirs.

Office Communal des Sports, Loisirs et Culture - Election de trois représentants du Conseil Municipal

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de l'O.C.S.L.C., le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

- Mme VACCA
- Mme DAHAN
- Mme ANDREOLETTI

- ELIT

- Madame VACCA
- Madame DAHAN
- Madame ANDREOLETTI

en qualité de représentants auprès du Conseil d'Administration de l'Office Communal des Sports, Loisirs et Culture.

Conservatoire du Patrimoine Groslaysien

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts du Conservatoire du Patrimoine Groslaysien, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

- M. BOISSEAU
- M. BRILLOUET
- M. MENARD

- ELIT

- Monsieur BOISSEAU
- Monsieur BRILLOUET
- Monsieur MENARD

en qualité de représentants auprès du Conservatoire du Patrimoine Groslaysien.

Association pour la Télédistribution par Câble dans la Vallée de Montmorency, le Parisis et le Pays de France – Election de deux délégués

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de cette association, le Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret,

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

TITULAIRES

- Monsieur BRILLOUET

SUPPLEANTS

- Monsieur MENARD

- ELIT

- Monsieur BRILLOUET **Délégué Titulaire,**
- Monsieur MENARD **Délégué Suppléant,**

pour représenter la Commune de Groslay au Conseil d'Administration de ladite Association.

Election de trois délégués du Conseil Municipal pour la vérification des bilans des associations

Les Associations de Groslay subventionnées par la Ville présentent chaque année leurs bilans à la commune.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de nommer deux nouveaux délégués titulaires et un délégué suppléant, pour vérifier l'utilisation des subventions accordées par celui-ci aux associations suivantes :

- l'Office Communal des Sports, Loisirs et Culture,
- La Maison des Loisirs et de la Culture,
- L'Amicale des Employés Communaux,
- Amitié et Loisirs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret,

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

TITULAIRES

- Monsieur MOREAU
- Monsieur SZEWCZYK

SUPPLEANTS

- Monsieur ALEXANDRE

- ELIT :

- Monsieur MOREAU
- Monsieur SZEWCZYK **Délégués titulaires,**
- Monsieur ALEXANDRE **Délégué suppléant.**

pour la vérification des comptes des associations subventionnées par la commune.

DESIGNATION DES MEMBRES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale - Election des huit représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi du 6 Février 1992

Vu le décret du 6 Mai 1995 modifié.

Vu le décret n° 2000.6 du 4 Janvier 2000 fixant à huit le nombre de membres élus.

Considérant que le Maire est membre de droit et qu'il peut se faire représenter par une personne de son choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret,

Ont obtenu 29 voix

- Mme GIANNORSI
- Mme ALLALI
- M. HODICQ
- M. BRILLOUET
- M. MIDY
- Mme BESOMBES
- Mme RODI

- **ELIT** pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame GIANNORSI
- Madame ALLALI
- Monsieur HODICQ
- Monsieur BRILLOUET
- Monsieur MIDY
- Mme BESOMBES
- Mme RODI

Comité de la Caisse des Ecoles – Election de neuf délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi du 10 Avril 1867 autorisant la désignation de deux Conseillers Municipaux.

Vu la délibération du 18 Mars 1989 portant le nombre des représentants du Conseil Municipal à neuf.

Vu les Statuts de ce Comité.

Considérant que Monsieur le Maire est membre de droit et qu'il peut se faire représenter par une personne de son choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont Obtenu 29 voix

- Madame FOULON
- Madame PRAGASSAM
- Madame ANDREOLETTI
- Monsieur HODICQ
- Madame GIANNORSI
- Madame EMERY
- Monsieur MOREAU
- Monsieur MENARD
- Monsieur GROSSVAK

- ELIT :

- Madame FOULON
- Madame PRAGASSAM
- Madame ANDREOLETTI
- Monsieur HODICQ
- Madame GIANNORSI
- Madame EMERY
- Monsieur MOREAU
- Monsieur MENARD
- Monsieur GROSSVAK

représentants du Conseil Municipal pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles.

LISTE DES DELEGUES AUX ORGANISMES DIVERS

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication - Election de 10 délégués

Vu l'article L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 279 du Code des marchés publics.

Considérant que Monsieur le Maire est membre de droit et qu'il peut se faire représenter par une personne de son choix en cas d'absence.

Considérant que son choix se fait sur le nom de Madame ANDREOLETTI, Maire-Adjoint pour le représenter.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret,

Ont obtenu : 29 voix

TITULAIRES

- M.PLAIDEAU
- M.SEGUIN
- M.VIANCE
- M.MENARD
- M.. CLOUET

SUPPLEANTS

- M.MIDY
- M.BOISSEAU
- Mme EMERY
- Mme MERLET
- M. LE STRAT

- ELIT :

TITULAIRES

- Monsieur PLAIDEAU
- Monsieur SEGUIN
- Monsieur VIANCE
- Monsieur MENARD
- Monsieur CLOUET

SUPPLEANTS

- Monsieur MIDY
- Monsieur BOISSEAU
- Madame EMERY
- Madame MERLET
- Monsieur LE STRAT

à la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication.

Désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique Paritaire

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 précisant que les représentants de la collectivité sont désignés par celle-ci.

Vu la délibération n° 01.06.130 du 25 juin 2001 articles 1 et 2 fixant le nombre des représentants à égalité, soit quatre pour les représentants de la collectivité et quatre pour les représentants du personnel, au Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

TITULAIRES

- M. BOUTIER
- Mme EMERY
- M. VIANCE
- Mme MERLET

SUPPLEANTS

- Mme FOULON
- Mme DAHAN
- M. HODICQ
- M. BRILLOUET

- **ELIT**

TITULAIRES

- M. BOUTIER
- Mme EMERY
- M. VIANCE
- Mme MERLET

SUPPLEANTS

- Mme FOULON
- Mme DAHAN
- M. HODICQ
- M. BRILLOUET

pour représenter la commune au sein du Comité Technique Paritaire, pour la durée de la mandature.

Comité National d'Action Sociale Pour le Personnel des Collectivités Locales – Election de deux délégués

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de du CNAS, le Conseil Municipal,

Après avoir voté à bulletin secret

Ont obtenu : 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

TITULAIRE

- M. BRILLOUET

SUPPLEANT

- Mme ALLALI

- **ELIT**

- Monsieur BRILLOUET
- Madame ALLALI

**Délégué Titulaire,
Délégué Suppléant,**

pour représenter la commune de Groslay au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales du Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Locales.

Election d'un représentant au Conseil d'Administration et au Conseil d'Etablissement du Centre Belle Alliance

Vu le décret n° 91.1415 du 31 Décembre 1991 relatif aux Conseils d'Etablissement des institutions sociales et médico-sociales mentionnées à l'article 3 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975.

Considérant qu'un siège au Conseil d'Administration et d'Etablissement du Centre Belle Alliance est réservé à la commune de Groslay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté à bulletin secret,

Monsieur BOUTIER a obtenu 28 voix

(Abstention de Monsieur GROSSVAK)

- **ELIT** Monsieur Joël BOUTIER, représentant de la commune au Conseil d'Etablissement et au Conseil d'Administration du Centre Belle Alliance.

Association pour la M.L.A.I.O. de Montmorency – Election d'un délégué

Vu l'article L.2122.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant les statuts de cette association, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et voté à bulletin secret

- Mme MERLET a obtenu 28 voix
(Abstention de Monsieur GROSSVAK)
- **ELIT** Madame MERLET chargée de représenter la commune au sein de l'Association pour la Mission Locale d'Accueil, d'Information et d'Orientation (M.L.A.I.O.).

Monsieur GROSSVAK fait remarquer qu'en choisissant de « truster » les différents postes, la liste « Naturellement GROSLAY » n'apportera pas la transparence escomptée.

Monsieur le Maire rappelle que la réponse a été donnée par les urnes.